### ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE RHÔNE-ALPES

## SÉANCE DE CONFIRMATION TOUTES RACES

# PERONNAS (BOURG EN BRESSE - AIN)

Salle des Fêtes - 450 rue de la Grange Magnien - 01960 PERONNAS

# DIMANCHE 19 JANVIER 2025 ROYAL CANIN Accueil des chiens de 8h30 à 13h NON STOP

Participation aux frais d'organisation: 40 € par chien (cette somme restera acquise même si l'exposant ne peut se présenter - aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de la manifestation par des mesures gouvernementales.

- Confirmations avec horaires: la carte d'exposant avec l'horaire de passage vous sera envoyée par mail une semaine avant la manifestation. Vous pouvez arriver ¼ d'heure avant l'horaire de passage de votre chien.

Clôture des inscriptions sur internet le 5 Janvier 2025

Attention les engagements peuvent être arrêtés avant cette date en fonction du nombre de chiens inscrits

- ⇒ Engagements deux possibilités:
  - ✓ Par internet: la méthode la plus simple pour engager votre chien en ligne: https://www.cedia.fr - paiement sécurisé (Le montant est majoré de 1€ par engagement pour frais bancaires)
  - ✓ Par courrier: remplissez le formulaire d'inscription ci-dessous accompagné de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'ACTRA à expédier à

<u>CÉDIA - Confirmation Bourg en Bresse</u> <u>67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM</u>

ATTENTION: Votre convocation vous sera adressée par mail à l'adresse que vous aurez renseignée. Par conséquent, <u>nous vous demandons de l'écrire très lisiblement</u> et vérifiez vos spams

#### **VOUS DEVEZ PRESENTER A JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS:**

- ✓ Votre carte d'exposant,
- ✓ Le carnet de santé de votre chien,
- ✓ La carte d'identification du chien (tatouage ou puce),
- ✓ Certificat de naissance ou Pedigree pour les chiens nés à l'étranger,

### **RENSEIGNEMENTS:**

ACTRA
Jean Louis ESCOFFIER
331 rue Chopin
01000 ST DENIS LES BOURG

Tel: 06 99 15 02 66 eanlouis.escoffier01@gmail.com

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES ENGAGEMENTS PAR COURRIER

Découper suivant le pointillé:	Confirmation Personne 19/01/2025
Race	Mâle □ Femelle □
Nom du chien:	
Date de naissance:	
Numéro Livre d'Origine: (LOF numéro qui se trouve au-dessus du nom du chien sur le certificat de naissance)	
Nom Propriétaire: M. Mme Mlle:	
Adresse:	
Code Postal: Ville:	
Télénhone: Mail:	

#### AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LACONFIRMATION

### IL N'Y A PAS D'ÂGE MAXIMUM POUR FAIRE CONFIRMER **VOTRE CHIEN.**

• 1<sup>er</sup>Groupe: 12mois sauf:

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres

2eGroupe: 12mois sauf:

SchnauzerGéant, DoguesAllemand, de Bordeaux, du Tibet ,Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, ,FilaBrasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso,

Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois\_

• 3eGroupe : 12mois sauf :	
Staffordshire Américain	15mois
4 <sup>e</sup> Groupe	15mois
• 5 <sup>e</sup> Groupe: 12mois sauf: Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario,	
Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland	15mois
•6eGroupe: 12mois sauf:	
Rhodesian Ridgeback, Dalmatien	15mois
•7eGroupe:	12mois
•8eGroupe: 12mois sauf:	
Retrievers	15mois
•9eGroupe: 12mois sauf:	
Épagneuls Pékinois et Japonais	10mois
•10eGroupe: 15mois sauf:	
Whippet, Petit Lévrier Italien	12mois

### SALLE DES FÊTES DE PERONNAS **450 RUE DE LA GRANGE MAGNIEN** 01160 PERONNAS

- EN VENANT DE BOURG EN BRESSE: **DIRECTION VILLARS LES DOMBES-LYON.**
- EN VENANT DE VILLARS LES DOMBES-LYON: **DIRECTION DE BOURG EN BRESSE.**



### **CHIENS DE 2e CATÉGORIE** Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger.

Pour les chiens de la 2e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs remettre aux Services Vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de la confirmation.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

déclare sincères et véritables tous renseignements figurant au recto. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsure, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de:mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C

Fait à ......

Signature obligatoire







